

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES

Séance du vendredi 07 février 2025

Nombre de membres	
En exercice :	11
Présents :	09
Votants :	11

Par suite d'une convocation en date du 28 janvier 2025, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie, le vendredi 07 février 2025 à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud, MM. Stéphane Vernier, Hervé Henry, Julien Ossola, Vincent Gauthier, Eddie Pfister.

Absents excusés : M Jean-Damien Bourillon donne pouvoir à M Stéphane Vernier et Mme Bernadette Gaulot donne pouvoir à M Julien Ossola.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Adoption du PV du 13 décembre 2024**
- **Baux de chasse**
- **Frais de scolarité 2024-2025**
- **Adhésion assistance technique Conseil Départemental**
- **Exploitation forestière**
- **Bornes à incendie / Demande de subvention**
- **Horloge église / Demande de subvention**
- **Expertise station**
- **Pont SNCF et Pont de la Marne**
- **Dossiers urbanismes**
- **Informations différents travaux**
- **Informations paiements**
- **Questions et informations diverses**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir transmis à la Préfecture de la Haute-Marne, un courrier de démission de Madame Bernadette Gaulot, conseillère.

Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2024.

Le procès-verbal du vendredi 13 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Baux de chasse

Attribution des droits de chasse dans la forêt communale : Délibération N° 01/2025

Conformément à l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe que deux conseillers municipaux membres de l'une ou l'autre association ne peuvent participer aux votes et aux débats de cette délibération, sont concernés :

Mme Marie-Noëlle Hubert et M. Hervé Henry quittent la salle du conseil et ne participent pas aux votes.

Monsieur Stéphane Vernier reprend la direction des débats.

Monsieur Vernier informe les conseillers que les baux de location des droits de chasse dans la forêt communale détenus par la société de chasse « La Fraternelle » concernant les lots : n°1 « Le Fays », n° 2 « Le Bois Millet » et que le bail de location des droits de chasse dans la forêt communale détenu par la société de chasse « La Combe St Galles » concernant le lot n° 3 « Les Côteaux, le Vieux Val, le Côteau des Buis » arrivent à échéance le 31 mars 2025 et doivent donc être de nouveau attribués à partir du 1^{er} avril 2025.

Monsieur Vernier rappelle la délibération du Conseil Municipal n°37/24 du 13 décembre 2024, par laquelle il a été retenu le renouvellement des baux de chasse à l'amiable.

Monsieur Vernier informe de la réception de 3 courriers et en fait lecture.

- la société « La Combe St Galles » présidée par Monsieur Thierry Alonso renonce au renouvellement du bail actuel concernant le lot n° 3.
- Monsieur Jean-Claude Rucklin sollicite l'obtention du lot n° 3 mis en location par la commune.
- la société « La Fraternelle » présidée par Monsieur Julien Offroy demande l'attribution des trois lots mis en location par la commune.

Constitution des lots de chasse

Monsieur Vernier rappelle que les bois communaux sont actuellement répartis en 3 lots.

Lot n°1 « Le Fays », 125 hectares, 25 fusils autorisés ;

Lot n° 2 « Le Bois Millet », 40 hectares, 15 fusils autorisés ;

Lot n° 3 « Les Côteaux, le Vieux Val, le Côteau des Buis », 45 hectares, 15 fusils autorisés ;

Il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur la répartition des lots.

Monsieur Vernier, au vu du courrier reçu de la société « La Combe Saint Galles » et des difficultés exprimées pour l'exercice de la chasse sur le lot n°3, propose au Conseil de statuer par un vote à bulletins secrets sur le nombre de lots à retenir soit :

Maintien de 3 lots ou constitution d'un seul lot.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des votants de constituer la forêt communale en 1 seul lot de chasse.

Cahier des clauses générales de la chasse et des clauses particulières : Délibération N° 02/2025

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du cahier des clauses générales de la chasse en forêt communale proposé par l'Association des communes forestières de Haute-Marne et la fédération des chasseurs de Haute-Marne, ainsi que des clauses particulières (version de Octobre 2021 – COFOR 52 JPM), qui devront être respectées par les futurs locataires.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir, à titre de référence, ce document pour la rédaction des baux de chasse en forêt communale.

Le vote s'exprime à bulletins secrets.

Le cahier des clauses générales de la chasse et les clauses particulières pour le renouvellement des droits de chasse dans les bois communaux de Verbiesles sont retenus à l'unanimité à titre de référence pour la rédaction des baux de chasse en forêt communale.

Nombre de fusils attribués au lot : Délibération N° 03/2025

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer 25 fusils pour le lot de chasse, conformément au cahier des clauses générales de la chasse précédemment retenu.

Le Conseil délibère et statue par un vote à bulletins secrets sur le nombre de fusils autorisés sur le lot.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition de 25 fusils avec 8 pour et 1 abstention.

Durée du bail : Délibération N°04/2025

Monsieur Vernier propose au Conseil Municipal de statuer sur la durée de la location de la Chasse en forêt communale.

Il est rappelé que la période précédente de location était d'une durée de 6 ans.

Le cahier des clauses générales de la chasse et les clauses particulières pour le renouvellement des droits de chasse dans les bois communaux préconisent une durée de 9 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir une durée de location de 9 ans.

Le Conseil délibère et statue par un vote à bulletins secrets sur une durée de location de 9 ans.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition de location de 9 ans à l'unanimité.

Choix des locataires : Délibération N° 05/2025

Monsieur Stéphane Vernier propose de procéder à l'attribution du lot « Le Fays, Le Bois Millet, Les Côteaux, le Vieux Val, le Côteau des Buis ».

Il est rappelé qu'il y a deux demandes, dont il a été fait lecture en début de séance, dont 1 seule concerne la location de la totalité des baux communaux, courrier de la société « La Fraternelle » du 03 février 2025.

Il est dès lors proposé d'attribuer le lot de chasse à la société de chasse « La Fraternelle ».

Le Conseil délibère et vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

Le lot de chasse des bois communaux de Verbiesles est attribué à l'unanimité à la société « La Fraternelle ».

Le tarif de location du lot de chasse : Délibération N° 06/2025

Concernant le prix de la location, Monsieur Vernier expose les informations obtenues lors d'un rendez-vous avec Monsieur Gilles Provost, garde forestier de l'ONF et présente les différents prix pratiqués par les communes haut-marnaises alentours.

Au vu de ces éléments, il est proposé de fixer le prix de location à 12 € de l'hectare, sans indexation.

Le Conseil délibère et vote à bulletins secrets.

Le Conseil Municipal fixe le prix de la location à 12 € sans indexation par 8 voix favorables et 1 contre.

Concession du pavillon de chasse parcelle 21 : Délibération N° 07/2025

Le pavillon de chasse est situé sur la parcelle n°21. Il est proposé de le séparer de la location de chasse et de le mettre gratuitement à la disposition de la Société de chasse « la Fraternelle » pour une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction ou de 9 ans (durée du bail de chasse).

Le Conseil délibère et vote à bulletins secrets.

- nombre de voix pour la concession du pavillon de chasse à la société de chasse « La Fraternelle » : 9
- nombre de voix pour la concession du pavillon de chasse à la société de chasse « La Fraternelle » pour un an renouvelable par tacite reconduction : 9
- nombre de voix pour la concession du pavillon de chasse à la société de chasse « La Fraternelle » pour neuf ans : 0

Un exemplaire du Cahier des Clauses Générales sera remis au président de la société de chasse « La Fraternelle », Mr Julien Offroy, qui sera invité en mairie pour signer ce cahier des Clauses Générales amendé si besoin d'observations.

Madame le Maire est autorisée à signer les baux aux conditions des clauses adoptées par le Conseil Municipal, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Frais de scolarité 2024 - 2025 : Délibération N° 08/2025

Le Conseil Municipal de Chamarandes-Choignes a déterminé la « part bâtiment » pour Verbiesles à 132 € par enfant pour l'année scolaire 2024/2025 (septembre 2024 à juin 2025).

Le Conseil Municipal prend acte de ce montant et vote à l'unanimité.

Adhésion assistance technique Conseil Départemental : Délibération N° 09/2025

Le Conseil Départemental met à la disposition des collectivités locales des compétences dans le domaine de la voirie et de l'aménagement du territoire.

La contribution de la commune est de 272,35 € HT pour un an pour l'ensemble du domaine d'intervention, décomposée comme suit / habitant :

- voirie : 0,75 € HT

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de proroger l'adhésion pour 2025 et autorise le maire à signer les documents y afférents.

Exploitation forestière : Délibération N° 10/2025

Suite à la présentation du programme des actions à réaliser en 2025 pour l'aménagement forestier, il apparaît nécessaire de faire les travaux sylvicoles suivants :

Travaux sylvicoles :

- Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée – Parcelles 1,2,4
- Nettoyement-dépressage manuel : travaux extensifs – Parcelles 1,2,4
- Intervention en futaie irrégulière – Parcelles 10,11,9
- Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée – Parcelle 25
- Dégagement manuel des régénérations naturelles – Parcelle 25
- Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée – Parcelle 31
- Nettoyement-dépressage manuel : travaux extensifs – Parcelle 31

Le montant des travaux sylvicoles s'élève à 12 880,00 € HT.
Dont 6 590,00 € en investissement et 6 290,00 € en fonctionnement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'intégralité des travaux envisagés.

Bornes à incendie : Délibération N° 11/2025

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2024, le devis attendu pour le remplacement de deux poteaux à incendie est arrivé en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise « Lotte » pour effectuer les travaux pour un montant de 6 155,00 € HT.

Bornes à incendie – Demande de subventions : Délibération N° 12/2025

Après avoir échangé sur le projet pour le changement des poteaux à incendie.

Le Conseil Municipal, délibère et décide à l'unanimité,

D'approuver le projet et d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires auprès de l'entreprise pour le changement des poteaux à incendie et de solliciter des subventions pour effectuer les travaux qui s'élèvent à 6 155,00 € HT.

Horloge église : Délibération N° 13/2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'offre reçue concernant les travaux de l'installation campanaire de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise « Chrétien » pour effectuer les travaux pour un montant de 3 942,00 € HT.

Horloge église – Demande de subventions : Délibération N° 14/2025

Après avoir échangé sur le projet d'installation campanaire de l'église.

Le Conseil Municipal, délibère et décide à l'unanimité,

D'approuver le projet et d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires auprès de l'entreprise pour les travaux d'installation campanaire de l'église et de solliciter des subventions pour effectuer les travaux qui s'élèvent à 3 942,00 € HT.

Expertise station :

Madame le Maire revient sur le dossier contentieux concernant la station d'épuration et fait lecture de la conclusion de l'expert ainsi que de la réponse envoyée par l'Agglomération de Chaumont qui apporte des remarques sur le rapport.

Pont SNCF :

Suite à nos diverses relances, le Conseil Départemental a répondu à nos sollicitations en informant la mairie qu'une signalisation allait être mise en place au niveau du pont de la SNCF.

Pont de la Marne:

Madame le Maire informe le Conseil que l'entreprise Entrin 52 doit intervenir au niveau du pont de la Marne pour procéder à l'enlèvement des arbres bloqués à ce niveau.

Dossiers urbanisme :

Monsieur Vincent Gauthier présente les dossiers d'urbanisme reçus en mairie rue Dehut, rue des Sources et rue des Tilleuls.

Informations paiements :

Tiers	Objet	Réalisé en €
Groupama	Assurance collectivité	3 971,44 €
Arbre Vert	Abattage arbres et sapins	3 900,00 €

Informations différents travaux :

Un nouveau panneau d'affichage a été réceptionné et sera installé en lieu et place de l'ancien panneau à l'intersection Rue des Lavois – Rue des Sources.

Une fuite d'eau sur une canalisation a été réparée rue des Sources.

L'achat d'un système d'alerte en cas de consommation excessive au niveau du château d'eau est envisagé.

Un matériel de mesure du Ph de l'eau a été acheté pour la réalisation d'un suivi hebdomadaire.

La route menant à Laville aux Bois est fortement dégradée avec une importante fréquentation. Une réflexion est engagée concernant l'entretien et la fréquentation de cette route.

De l'élagage sera réalisé avant le 15 mars prochain.

Questions et informations diverses :

Les ouvriers du Chantier d'insertion du CIAS intervenant sur Luzy-sur-Marne occuperont la salle communale du grand lavoir pour quelques semaines.

Mesdames Bongard et Hubert ont participé à la cérémonie des vœux de l'Association du foot ASLVF.

La soirée des vœux de Verbiesles a eu lieu le 11 janvier 2025.

Une réunion d'information aura lieu le 11 février 2025 concernant la tournée 2025 de la Guinguette Mobile.

La Gendarmerie a adressé quelques chiffres concernant le village pour l'année 2024 (verbalisation, tapage, délinquance envers les biens et temps de présence sur le village).

Madame le Maire fait lecture d'un point sécurité routière pour l'année 2023.

Madame Boutellier a été contactée par les forains concernant la date de la fête communale 2025 qui est tardive cette année.

La commission fleurissement doit se réunir prochainement pour préparer le fleurissement du village.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 11 avril 2025 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Séance du vendredi 07 février 2025

Délibération N° 01/2025 : Attribution des droits de chasse dans la forêt communale

Délibération N° 02/2025 : Cahier des clauses générales de la chasse et des clauses particulières

Délibération N° 03/2025 : Nombre de fusils attribués au lot

Délibération N° 04/2025 : Durée du bail

Délibération N° 05/2025 : Choix des locataires

Délibération N° 06/2025 : Le tarif de location du lot de chasse

Délibération N° 07/2025 : Location pavillon de chasse parcelle 21

Délibération N° 08/2025 : Frais de scolarité 2024 – 2025

Délibération N° 09/2025 : Adhésion assistance technique Conseil Départemental

Délibération N° 10/2025 : Exploitation forestière

Délibération N° 11/2025 : Bornes à incendie

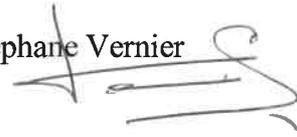
Délibération N° 12/2025 : Bornes à incendie – Demande de subventions

Délibération N° 13/2025 : Horloge église

Délibération N° 14/2025 : Horloge église – Demande de subventions

Marie-Noëlle Hubert
Pouvoir de Jean-Damien Bourillon

Stéphane Vernier



Hervé Henry

Brigitte Bongard

Ossola Julien
Pouvoir de Bernadette Gaulot

Bourillon Jean-Damien
Absent excusé
Pouvoir à Marie-Noëlle Hubert

Gauthier Vincent

Boutellier Cécile

Braud Anne

Pfister Eddie

Bernadette Gaulot
Absente excusée
Pouvoir à Julien Ossola

Le maire
Marie-Noëlle Hubert



Secrétaire de séance
Stéphane Vernier

